

Note à destination des UT :

(avec copie du courrier envoyé à la mairie pour les forêts communales)

Dossier suivi par Christine DUMOND 04.79.69.96.16 – christine.dumont@onf.fr

UT d'ALBERTVILLE

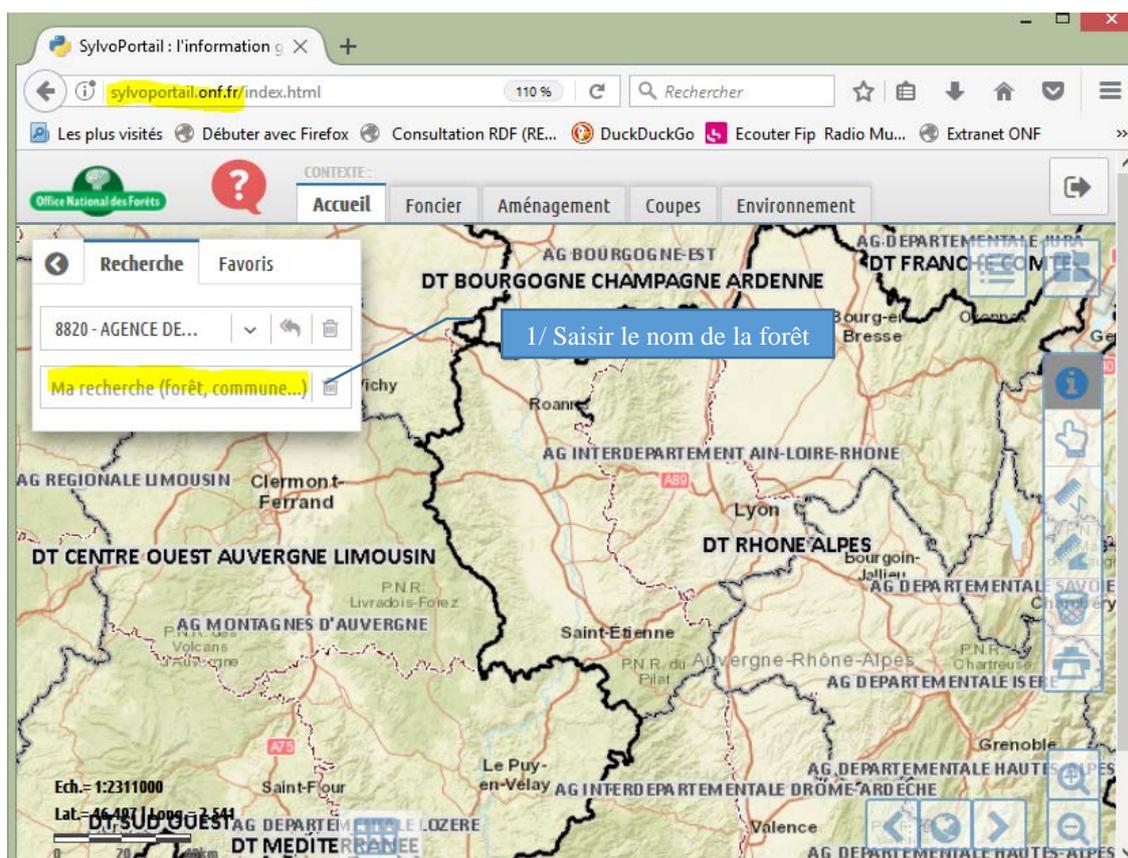
1/ POUR LES AMENAGEMENTS

Aménagement de F.D. RTM du MOREL, transmis à M. le Responsable de L'UT d'ALBERTVILLE

Aménagement de F.D. RTM du MOREL, transmis à l'agent patrimonial M. Bruno MAGNIEN

En 2013, l'aménagement est disponible au format PDF :

Sur Sylvoportail (depuis le navigateur mozilla : sylvoportail.onf.fr ou depuis mes applis)



The screenshot shows the Sylvoportail interface. On the left, a search bar contains '8820 - AGENCE DEPARTEMENTALE SAVOIE' and 'Forêt communale de Presle (73)'. Below, search results show '1 forêt' and '1 commune de situation' (Presle, Savoie). A map shows the location of Presle. A blue callout box points to a search icon on the map with the text: 'Cliquez sur : [icône] pour avoir le détail'. On the right, the detailed view for '882014 - UT CHAMBERY' is shown under the heading 'Forêt communale de Presle'. It includes 'Informations essentielles' such as Type: Non domaniale, Cadre légal de gestion: RF (Relevant du régime forestier), Surface cadastrale: 356,2227 ha, Surface retenue en gestion: 356,22 ha, Surface en sylviculture: 317,73 ha, Classement frais de garderie: Montagne, Département majoritaire: Savoie (73), Région IFN majoritaire: 705 - Belledonne, Basses Maurienne et Tarentaise, Identifiant national: F20115Q, Code FRT mini-informatique: PRESLE, and Code CHORUS: --. Below this are sections for 'Sommiers et bilans', 'Communes de situation', 'Concessions', 'Dossiers fonciers', and 'Aménagements forestiers', with a list of management plans including 'Aménagement de la forêt communale de Presle (2015-2034 - 356,6389 ha)'.

Tous les aménagements approuvés depuis septembre 2003 sont disponibles dès leur approbation sur sylvoportail.

Cet aménagement approuvé par arrêté du 03/01/2019 annule et remplace toutes les versions provisoires ou/et de terrain en votre possession (à détruire).

NB : L'ancien aménagement est à conserver en archive au poste : d'après l'instruction 88G16 (plan de classement), le document doit être archivé 100 ans dans les services.

2/ POUR LES PLANS

Les plans fournis sur demande de la commune le sont au format PDF (plus d'exemplaire papier). A charge pour les communes de les faire imprimer. Pour les personnels ONF (RUT et l'agent), 2 ex papier vous seront envoyés, une fois la mise à jour du plan faite.

3/ POUR LES SOMMIERS

Deux exemplaires du nouveau sommier seront ouverts, par l'agence, à compter de la date du début de l'aménagement et vous seront envoyés par courrier. (1 pour l'UT, 1 pour Terrain)

Les anciennes fiches A50a, A50d, A50k, A50r, Etat du bornage et des limites sont conservées dans le nouveau sommier.

1 jeu des autres fiches est archivé à l'U.T., l'autre jeu est à transmettre à l'Agence territoriale (C.Dumond) où il sera archivé.

A Chambéry le **22/01/2019**

**Le Responsable des aménagements Savoie
Pascal COMBAZ DEVILLE**